

Burundi : La France déplore la pénalisation de l'homosexualité

@rib News, 28/04/2009 â€“ Source AFPLa France "dÃ©plore vivement" la pÃ©nalisation des relations homosexuelles dans le nouveau code pÃ©nal promulguÃ© au Burundi, a dÃ©clarÃ© lundi la secrÃ©taire d'Etat aux droits de l'Homme, Rama Yade, dans un communiquÃ©. "S'il contient d'incontestables avancÃ©es que je salue en matiÃ¨re de droits de l'Homme, comme l'abolition de la peine de mort et le renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes, je dÃ©plore vivement que ce nouveau code instaure la pÃ©nalisation des relations entre personnes de mÃªme sexe, ce qui est contraire aux engagements internationaux souscrits par le Burundi", dÃ©clarÃ© Mme Yade dans ce communiquÃ©.

Human Rights Watch (HRW) et 62 autres organisations de dÃ©fense des droits de l'Homme ont condamnÃ© samedi ce nouveau code pÃ©nal promulguÃ© le 22 avril, qui punit selon eux l'homosexualitÃ© de trois mois Ã deux ans de prison. La promulgation du texte a Ã©tÃ© confirmÃ©e par les autoritÃ©s, mais n'a fait l'objet d'aucune communication. "J'ai fait part de mes prÃ©occupations Ã plusieurs reprises aux autoritÃ©s du Burundi, et fait valoir, lors de ma derniÃ¨re visite sur place, le signal nÃ©gatif que constituerait l'adoption d'une telle mesure alors que 67 pays viennent de s'engager, Ã l'initiative de la France et des Pays-Bas, en faveur de la dÃ©pÃ©nalisation universelle de l'homosexualitÃ©", a ajoutÃ© Mme Yade. La promulgation de ce texte de loi Ã©tait attendue aprÃ¨s le vote dÃ©cisif de l'assemblÃ©e nationale mi-mars qui avait adoptÃ© le texte Ã la quasi-unanimitÃ©. Le nouveau code pÃ©nal consacre l'abolition de la peine de mort au Burundi et intÃ¨gre des dispositions de droit international contre le gÃ©nocide, les crimes contre l'humanitÃ© et de guerre, la torture, qui Ã©taient jusqu'Ã prÃ©sent absentes du droit burundais et ont Ã©tÃ© approuvÃ©es en novembre 2008.